

Régie du SDDEA

Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif,
de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques
et de la démoustication

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
de l'assainissement collectif
(Exercice 2016)



Table des matières

PREAMBULE	3
1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	5
1.1. Usagers de la Régie du SDDEA	5
1.2. Usagers des services d'assainissement collectif	6
1.3. Les volumes	7
1.4. Equipements.....	8
1.4.1. Equipements épuratoires	8
1.4.2. Linéaire de réseau	8
2. TARIFICATION	9
2.1. Modalités de tarification	9
2.1. Détails des tarifs	11
2.2. Economie du service	12
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	14
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	21

Préambule

L'année 2016, a marqué un tournant dans la vie du SDDEA avec d'une part, la création du nouveau SDDEA (Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication) par l'arrêté préfectoral de mars 2016. Et d'autre part, la création de sa Régie lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2016. Ces structures ont été créées pour répondre à l'évolution des missions des collectivités et donc aux transferts de leurs compétences

A l'origine, le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) avait été créé en 1945, pour prendre le relais de l'Association Départementale des Distributions d'Eau de l'Aube fondée en 1943.

Le SDDEA est actuellement maître d'ouvrage sur les 5 compétences suivantes :

- eau potable ;
- assainissement collectif ;
- assainissement non collectif ;
- cours d'eau (et à terme GEMAPI) ;
- démoustication.

La Régie du SDDEA gère les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.

Aujourd'hui, le SDDEA réunit 448 communes et assure sur le grand cycle de l'eau, soit directement soit au travers de sa Régie, des opérations techniques (exploitation, travaux, gestion du patrimoine, ...) et administratives (facturation, secrétariat, ...) pour les collectivités qui y adhèrent.



Les activités relatives à la gestion de services d'assainissement collectif concernent aujourd'hui plus de 11 000 abonnés sur 37 communes. La Régie du SDDEA exploite 18 stations d'épuration sur 250 km de réseaux et traite 1 millions de m³ d'eau par an.

La gouvernance du SDDEA est segmentée de la façon suivante :

- Niveau syndical/global : Assemblée Générale, Bureau syndical et Conseil d'Administration de la Régie ;
- Niveau territorial (eau potable, assainissement collectif) ou Bassin-Versant (milieux aquatiques, à terme GEMAPI)
- Niveau local : le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le COPE assure la gestion quotidienne du service d'eau, choisit le mode de gestion (régie directe, prestations, délégation de service public...), décide de sa politique d'investissements, du prix du service public (prix de la vente d'eau aux abonnés) et des achats et ventes d'eau en gros. Il dispose d'une comptabilité analytique propre. Le COPE doit s'assurer de l'équilibre financier de son service, de la qualité de l'eau, du respect de la réglementation et de la sécurité d'accès aux ouvrages.

La Régie du SDDEA est dotée de plus d'une centaine de COPE. A l'échéance 2020, près de 200 COPE pourraient être gérés par la Régie du SDDEA, dont la Ville de Troyes dès le 1^{er} janvier 2018.

Le présent rapport traite de l'exercice 2016, date à laquelle 8 COPE « assainissement collectif » étaient constitués :

-  COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE
-  COPE DE LA HAUTE SEINE
-  COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE
-  COPE DE MESNIL-SAINT-PERE
-  COPE DE MONTGUEUX
-  COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE
-  COPE DE SOULAINES-DHUYS
-  COPE DU VAUDOIS

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et a pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités de la Régie du SDDEA – et notamment de l'organisation en COPE – une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par COPE afin de permettre une lecture pertinente de l'activité syndicale ;
- Une mise en perspective des données variant selon les indicateurs : avant le transfert de compétence, les informations produites par les COPE pouvaient varier de l'un à l'autre. Seules les années 2015 et 2016 constituent une base consolidée fiable.
- De même, à partir de 2017, la mise en perspective par rapport aux années précédentes devra corriger les variations de périmètre dues à l'intégration de nouveaux COPE.

1. Présentation générale du service

1.1. Usagers de la Régie du SDDEA

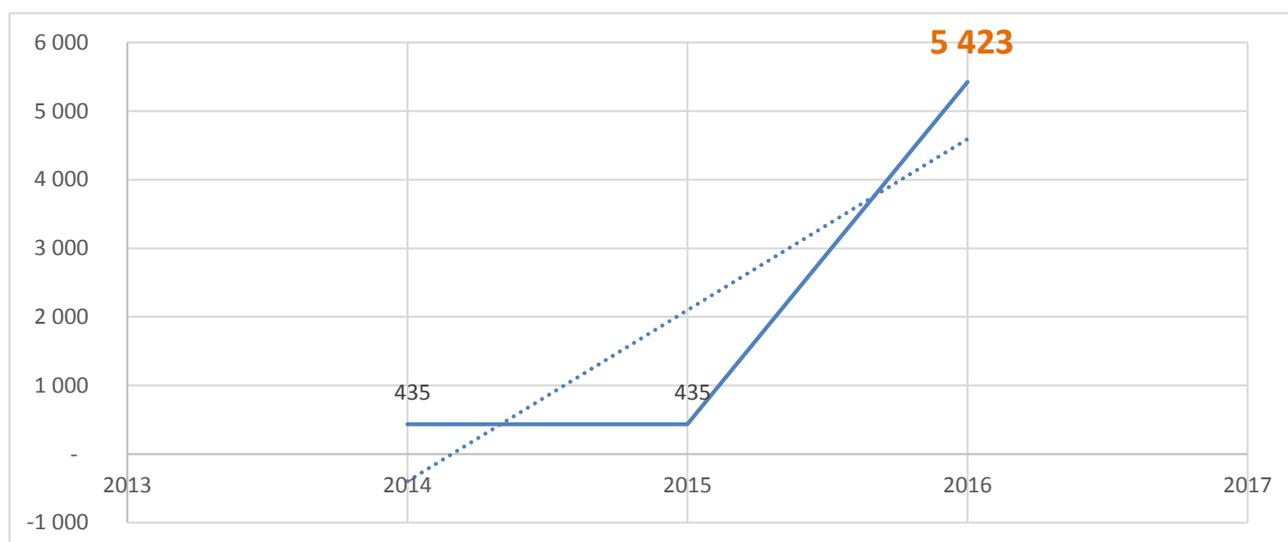
Le nombre d'abonnés sur le périmètre de la Régie du SDDEA a connu une **augmentation** de **1 147 %** soit **4 988 abonnés** supplémentaires en 2016.



Tableau 1 : nombre d'abonnés et évolution

Année	Abonnés	Evolution (en nombre)	Evolution (en %)
2014	435		
2015	435	-	0,0%
2016	5 423	4 988	1 146,7%
Evolution annuelle moyenne		2 494	573,3%

Figure 1 : évolution des abonnés depuis 2014



1.2. Usagers des services d'assainissement collectif

Tableau 2 : nombre d'abonnés de l'ensemble des services d'assainissement collectif et évolution

Année	Abonnés	Evolution (en nombre)	Evolution (en %)
2015	5 412		
2016	5 423	11	0,2%
Evolution annuelle moyenne		11	0,2%

Figure 2 : évolution des abonnés de l'ensemble des services d'assainissement collectif depuis 2015

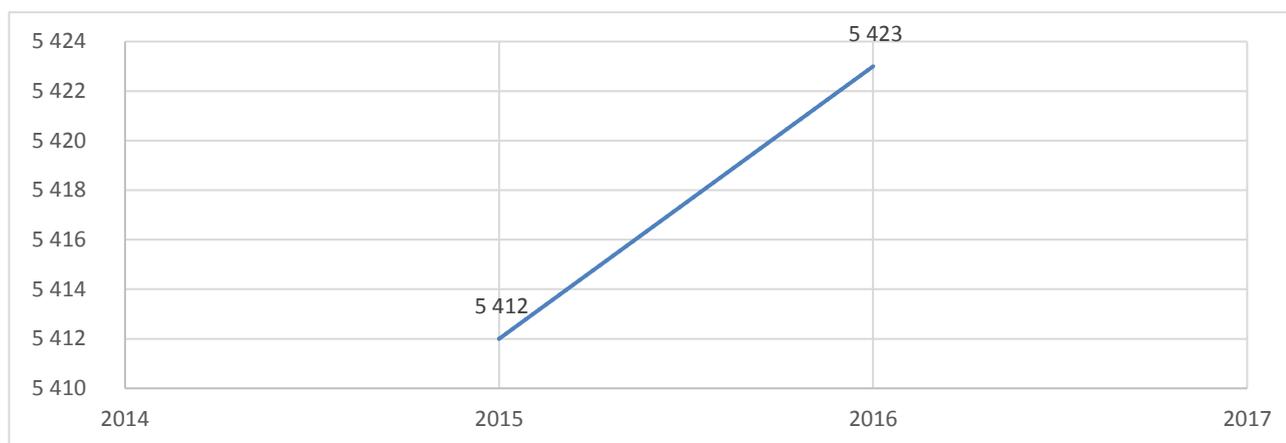
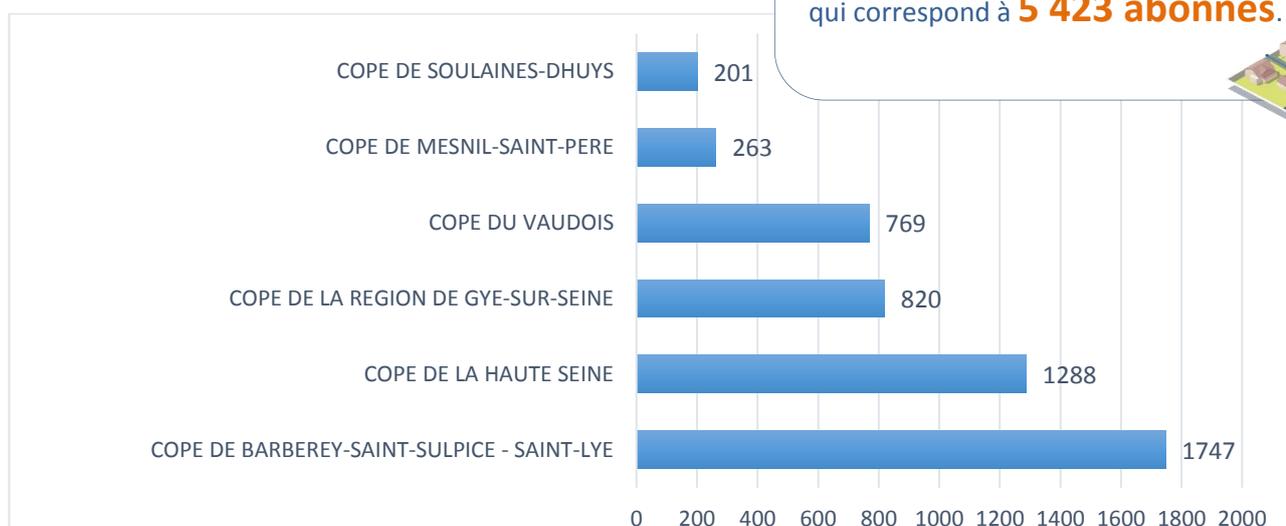


Figure 3 : répartition des abonnés desservis pour l'année 2016



Les COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE et DE LA HAUTE SEINE représentent ensemble 57 % des abonnés de la Régie du SDDEA avec respectivement, 33 % et 24 %.

Le taux de desserte, qui reflète le nombre d'abonnés potentiels effectivement abonnés au service (ceux qui ont accès à l'assainissement collectif) est estimé à plus de 91 % sur le périmètre de la Régie du SDDEA.

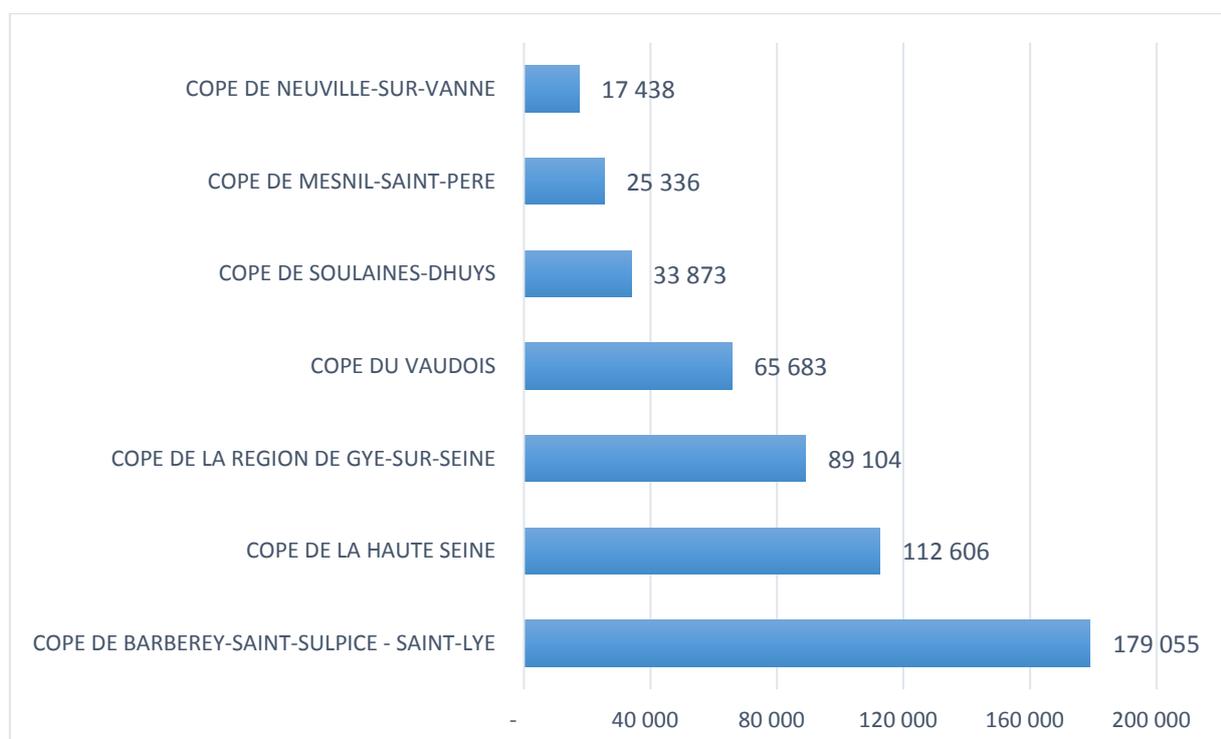
1.3. Les volumes

Le volume facturé à l'abonné pour l'assainissement collectif correspond au volume comptabilisé et donc réellement consommé.

En 2016, **534 233 m³** ont été facturés sur l'ensemble de la Régie du SDDEA pour l'assainissement collectif.

Les volumes se répartissent entre les 8 COPE assainissement collectif de la manière suivante :

Figure 4 : répartition des volumes facturés (en m³) en 2016



1.4. Equipements

Les principaux équipements liés à l'activité assainissement collectif au sein de la Régie du SDDEA sont des stations de traitement des eaux polluées (STEP) ainsi que le réseau d'acheminement. D'autres équipements comme les postes de relèvement sont nécessaires à l'acheminement des eaux usées mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

1.4.1. Equipements épuratoires

Les équipements représentent une capacité totale de **21 870 EH** (équivalent habitant).



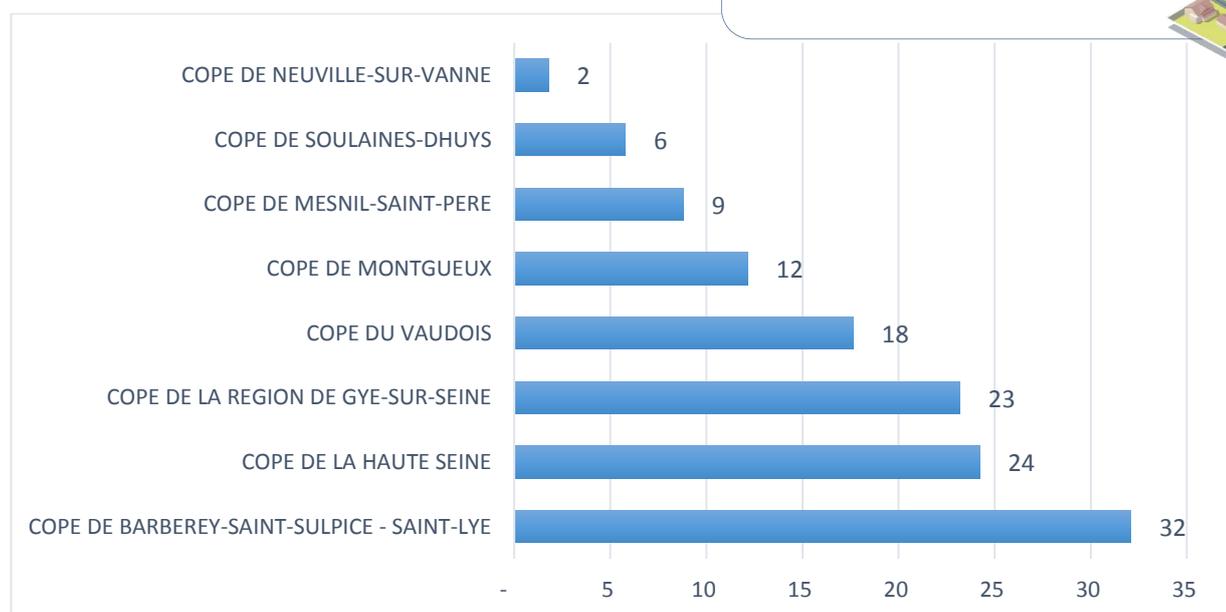
Tableau 3 : équipements épuratoires

Service d'AC	Catégorie	Type d'équipement	Capacité (en EH)
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	6000
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	3000
COPE DE LA HAUTE SEINE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	9500
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	Assainissement	Boues activées aération prolongée	1550
COPE DE MONTGUEUX	Assainissement	Filtre plantés	430
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	Assainissement	Lagunage aéré	640
COPE DE SOULAINES-DHUYS	Assainissement	Filtre plantés	750

1.4.2. Linéaire de réseau

Figure 5 : longueur de réseau en km

Le linéaire de réseau « assainissement collectif » de la Régie du SDDEA s'étend sur une longueur totale de **126 km**.



On note que le réseau est de type séparatif, les eaux pluviales n'y sont pas admises.

2. Tarification

2.1. Modalités de tarification

Le SDDEA souhaite laisser une grande autonomie de décision locale dans le cadre de la tarification de l'eau. Les modèles d'application choisis par les COPE sont donc très variables. Ils restent toutefois basés sur les 2 points suivants respectant ainsi la réglementation ¹:

- Part proportionnelle unifiée ou évolutive selon les volumes ;
- Part fixe unifiée.

La facture-type moyenne* de la Régie du SDDEA sur 120 m³ s'élève à **234,08 € HT** en 2016 soit **1,95 € HT par m³** comptabilisé.

(Prix au m³ = (Part fixe + 120 x part variable)/120)

- La part fixe annuelle moyenne s'élève à **70,72 € HT** ;
- Le prix moyen au m³ s'élève à **1,06 € HT**.

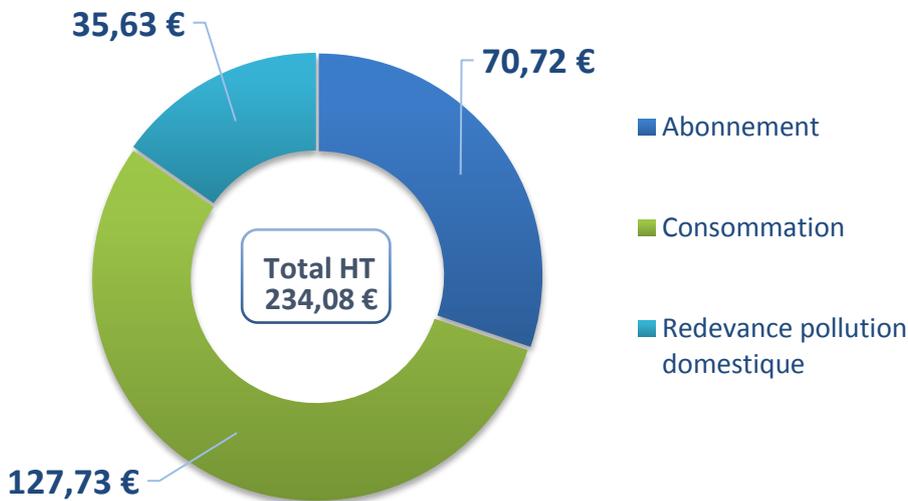
55 % de la facture consolidée 120 m³ est liée à la consommation d'eau potable.

**(pondérée par le nombre d'abonnés pour chaque COPE)*



¹ Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Figure 6 : répartition consolidée sur une facture type pour 120 m³



La part fixe (Abonnement) en moyenne de 45 % (hors taxes et redevances) pour une facture type 120 m³.

Selon la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 la part fixe ne doit pas excéder 40 % du total de la facture type d'eau pour 120 m³.

Il convient donc pour les années à venir de diminuer la part fixe et augmenter la part liée à la consommation.



Références :

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques / Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture d'eau.

2.1. Détails des tarifs

Les tableaux suivants rappellent les tarifs en vigueur en 2016 pour les COPE « assainissement collectif » :

Tableau 4 : tarification part variable

COPE	Tarif (en € HT/m3)
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	0,77
COPE DE LA HAUTE SEINE	1,75
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	1,02
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	1,34
COPE DE MONTGUEUX	0,64
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	0,04
COPE DE SOULAINES-DHUYS	0,50
COPE DU VAUDOIS	1,00

Tableau 5 : tarification part fixe

COPE	Tarif (en € HT/an)
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	27,27
COPE DE LA HAUTE SEINE	105
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	81,82
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	107,54
COPE DE MONTGUEUX	80
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	110
COPE DE SOULAINES-DHUYS	69,29
COPE DU VAUDOIS	80

2.2. Economie du service

Le **compte administratif 2016** du BA2 présente un solde d'exploitation positif de **25 k€** et un **besoin de financement** de **715 k€**.

Un **emprunt** de **130 k€** a été contracté en 2016.



Le budget annexe n°2 « assainissement collectif » de la Régie du SDDEA consolide les charges d'administration du service départemental et les budgets votés par COPE, lesquels sont présentés dans les rapports annuels de chacun d'entre eux.

Tableau 6 : économie du service

		(en k€)	(en %)
Produits d'exploitation	Ventes	1 709,17	86%
	Subventions d'exploitation	61,90	3%
	Quote-part des subventions	216,84	11%
Charges d'exploitation	Charges à caractère général	1 078,71	55%
	Charges de personnel et assimilés	53,66	3%
	Atténuations de produits	271,14	14%
	Autres charges	0,29	0%
	Charges financières exceptionnelles	133,44	7%
	Dotations aux amortissements	425,66	22%
Capacité d'autofinancement brute		25,01	

		(en k€)	(en %)
Produits d'investissement	Subventions d'investissement	283,27	39%
	Dotations aux amortissements	425,66	59%
	Recettes financières	17,47	2%
Charges d'investissement	Travaux de l'exercice	1 236,07	84%
	Quote-part des subventions	216,84	15%
	Remboursement du capital	13,85	1%
Besoin de financement		-740,35	

Emprunts contractés en 2016	130,12
------------------------------------	--------

Solde du service **-715,34**

Les recettes globales du service sont principalement constituées de ventes (86 %). Le solde de service négatif s'explique par la réalisation de lourds investissements sur les COPE DE SOULAINES-DHUY et DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE.

Les ventes de produits et de services sont liées aux redevances d'assainissement collectif et aux redevances pour modernisation des réseaux de collecte :

Figure 7 : Répartition des produits de ventes

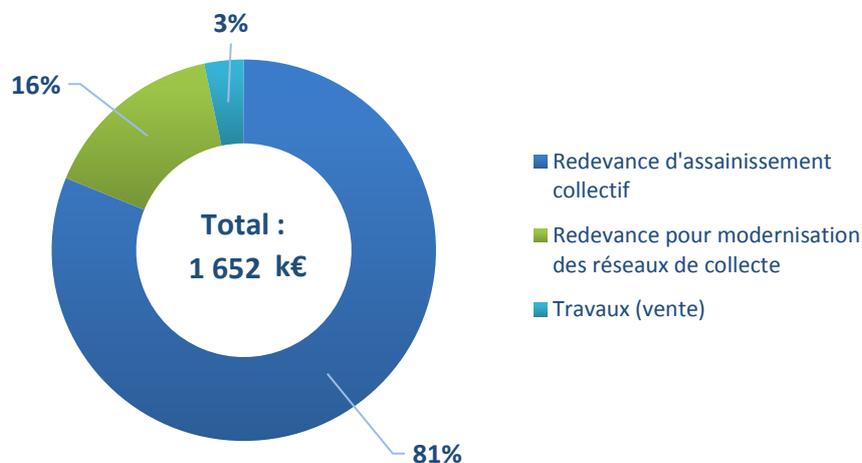
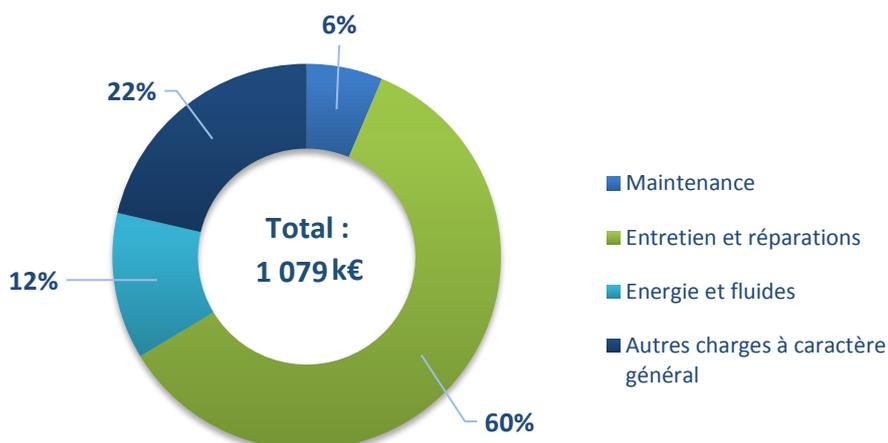


Figure 8 : répartition des charges à caractère général



Les charges de maintenance (6 %) et celles d'entretien-réparation (60 %) correspondent aux prestations réalisées par la Régie du SDDEA pour le compte des COPE et tarifées selon différentes modalités (prestations administratives, maintenance travaux ou service de maîtrise d'œuvre). Ces tarifs intègrent les charges administratives et de gestion de la Régie.



Concernant les charges liées aux actions de solidarité, la Régie du SDDEA ne constate en 2016 :

- Aucun abandon de créance à vocation solidaire, les abandons de créance globaux étant non-significatifs ;
- Aucun versement à un fonds de solidarité ;
- Aucune action de coopération décentralisée.

3. Indicateurs de performance

A/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

Ci-dessous, un tableau détaillant le taux de desserte par COPE.

Tableau 7 : taux de desserte par COPE

COPE	Taux de desserte
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	90%
COPE DE LA HAUTE SEINE	90%
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	86%
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	100%
COPE DE MONTGUEUX	99%
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	83%
COPE DE SOULAINES-DHUYS	89%
COPE DU VAUDOIS	98%

B/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

- Partie A : Plan des réseaux
 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

- Partie B : Inventaire des réseaux
 - Existence d'un inventaire des réseaux ;
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée
 - Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
 - Les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau
 - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
 - Les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées ;
 - Localisation et description des ouvrages annexes ;
 - Existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques ;
 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau ;
 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés ;
 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Sur le périmètre assainissement collectif de la Régie du SDDEA, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit à 17/120. La Régie du SDDEA n'ayant pas une bonne connaissance sur les nouveaux COPE ayant transféré leur compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2016, cet indicateur s'en retrouve nettement diminué. La Régie du SDDEA travaille activement à l'amélioration de sa connaissance des réseaux et au suivi de leur évolution.

L'indice de connaissance et de gestion global s'établit à **17**.

C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque COPE. **Cet indice correspond à la moyenne régionale** établie par l'ONEMA qui est comprise entre 10 et 30 (donnée 2013).



C/ Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur est actuellement en cours de calcul par la DDT.

D/ Conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur est actuellement en cours de calcul par la DDT.

E/ Conformité de la performance des ouvrages

Cet indicateur est actuellement en cours de calcul par la DDT.

F/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Sur le territoire de la Régie du SDDEA, le taux de boues traitées par des filières conformes est de 100 %. Ce taux est stable sur les 5 dernières années pour les 8 COPE concernés.

G/ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Tableau 8 : nombre de débordements

COPE	Nombre de débordements 2014	Nombre de débordements 2015	Nombre de débordements 2016
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE			3
COPE DE LA HAUTE SEINE			0
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE			0
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0	0	0
COPE DE MONTGUEUX	0	0	0
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE			0
COPE DE SOULAINES-DHUYS			0
COPE DU VAUDOIS			0

Tableau 9 : taux de débordement

COPE	Taux de débordement 2014	Taux de débordement 2015	Taux de débordement 2016
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE			0,77
COPE DE LA HAUTE SEINE			0
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE			0
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	0	0	0
COPE DE MONTGUEUX	0	0	0
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE			0
COPE DE SOULAINES-DHUYS			0
COPE DU VAUDOIS			0

Consolidé pour l'ensemble de l'activité assainissement de la Régie du SDDEA sur 2016, ce taux est de **0,27**.



H/ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Tableau 10 : détail par COPE du nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

COPE	Nombre de points par 100 km de réseau
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	2,40
COPE DE LA HAUTE SEINE	-
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	-
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	11,42
COPE DE MONTGUEUX	-
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	-
COPE DE SOULAINES-DHUYS	-
COPE DU VAUDOIS	-

Sur l'ensemble du réseau d'assainissement géré par la Régie du SDDEA ce nombre de points noirs est de 1,17/100 km. Ce bon ratio s'explique par l'hydrocurage préventif réalisé chaque année sur une partie du linéaire du réseau de collecte des COPE.

I/ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Ce taux est de 0 sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la Régie du SDDEA en 2016.

J/ Conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est actuellement en cours de calcul par la DDT.

K/ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Noté de 0 à 80, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

- Partie A – Éléments communs à tous les types de réseaux
 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs
 - Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet
 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet
 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats
 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

- Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs
 - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur

- Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes
 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Ci-dessous, le tableau récapitulatif de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées pour chaque COPE :

Tableau 11 : détail par COPE de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

COPE	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel
COPE DE BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	40
COPE DE LA HAUTE SEINE	40
COPE DE LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	10
COPE DE MESNIL-SAINT-PERE	40
COPE DE MONTGUEUX	60
COPE DE NEUVILLE-SUR-VANNE	-
COPE DE SOULAINES-DHUYS	60
COPE DU VAUDOIS	40

Une moyenne pondérée par la charge entrante estimée de chaque COPE permet de calculer un indice consolidé pour l'ensemble de la Régie du SDDEA, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel s'établit à **33**.



L/ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

En moyenne (pondérée par le montant des rôles de chaque COPE), sur la Régie du SDDEA, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2015 est de **17,44 %**. (Pour rappel : le taux d'impayé ne correspond pas aux abandons de créances, mais les montants sont toujours dus et les payeurs relancés.)

M/ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations

La Régie du SDDEA consigne au fur et à mesure les réclamations écrites formulées par les usagers mais aucun dispositif de mémorisation n'était actif en 2016. Le taux de réclamations n'est donc pas disponible pour 2016.

Un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations est cependant à l'étude dans le cadre de la nouvelle organisation de la Régie du SDDEA.

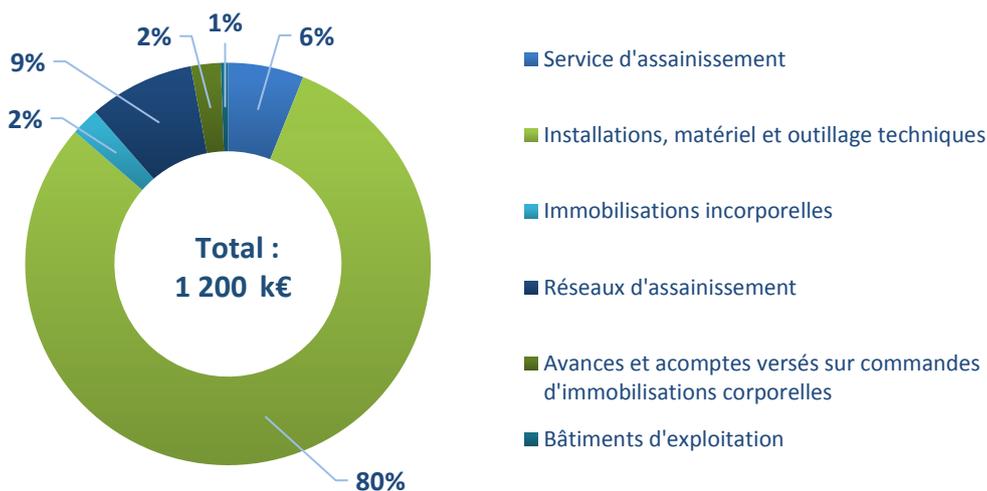
4. Financement des investissements

A/ Montant des travaux engagés

Les **travaux** engagés en 2016 se chiffrent à **1 200 k€ HT**.



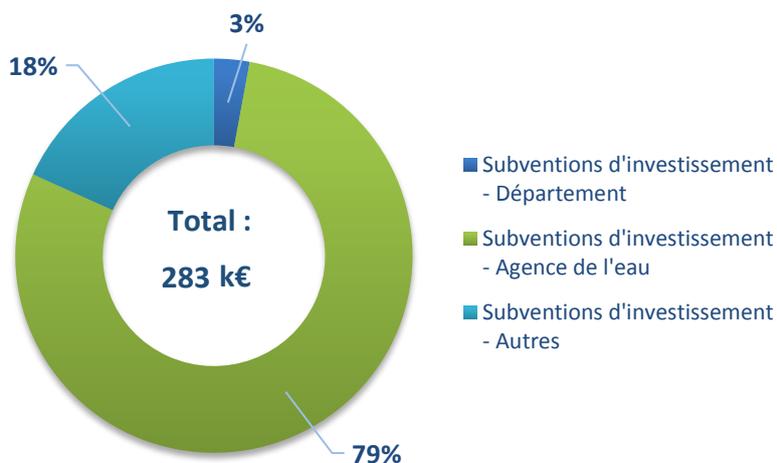
Figure 9 : montant des travaux engagés



B/ Montant des subventions et concours versés

En 2016, la Régie du SDDEA comptabilise 283 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe n°2 assainissement collectif, qui constituent le seul concours perçu. Ces subventions se répartissent comme suit :

Figure 10 : répartition des subventions :



Les subventions d'exploitation sont de 62 k€.

C/ Encours de dette et annuités

L'encours de dette pour l'activité assainissement collectif est de 141 k€ pour l'année 2016. Cette dette est liée en majorité au COPE DE SOULAINES-DHUYS qui a un emprunt en cours de remboursement.

Les annuités consacrées au remboursement de la dette sont de 13,8 k€ en 2016, dont la totalité est portée à la section d'investissement et représente donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement). Ce sont donc des remboursements de prêts à taux 0.

D/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La capacité d'autofinancement nette du budget annexe n°2 « assainissement collectif » de la Régie du SDDEA est de **233,83 k€** en 2016, à comparer avec un capital restant dû de **140,78 k€**. La durée théorique d'extinction de la dette est de 0,6 année en 2016, ce qui traduit un très faible endettement.

E/ Montant des amortissements

Les immobilisations totales liées à l'activité « assainissement collectif » de la Régie du SDDEA présentent une valeur nette comptable de **14 447 k€** en 2016. La valeur brute est de **24 141 k€**.

Ces immobilisations sont constituées à 92 % d'immobilisations corporelles, afférentes au réseau d'assainissement. La part du réseau d'assainissement est de 90 % (12 970 k€) et celle des bâtiments d'exploitation est de 2 % (220 k€).

Les dotations aux amortissements liées à l'activité « assainissement collectif » s'élèvent à 426 k€ en 2016.

F/ Projets à l'étude et montants prévisionnels

Les projets sont menés localement, à l'échelle des COPE, les pratiques en termes d'études et de programmation sont donc plurielles. Les projets spécifiques à chaque COPE sont présentés dans les rapports afférents.

On peut néanmoins mentionner le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Mesnil-Saint-Père. Des études sont en cours et se poursuivent par la rencontre des diverses parties prenantes (Police de l'Eau, AESN, EPTB Seine Grands Lacs, commune) pour trouver un point de déversement des eaux usées.

G/ Programmes pluriannuels de travaux

Les programmes de travaux et leur conduite sont placés sous la responsabilité des COPE, dans une logique de réponse territoriale aux besoins émis. Aucun programme pluriannuel de travaux n'est élaboré directement par la Régie du SDDEA. Les pratiques des COPE, en la matière, sont diversifiées.



RÉGIE DU SDDEA

22, rue Grégoire-Pierre Herluison
Cité administrative des Vassales
C.S. 23076 - 10 012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27

Fax : 03 25 83 27 00

sddea@sddea.fr

www.sddea.fr